

**L'hon. M. MacEachen:** Je vois que mes honorables amis ont retiré leur invitation.

**M. l'Orateur suppléant:** Le moment est peut-être bien choisi de rappeler à l'honorable député de Comox-Alberni qu'il doit s'en tenir, dans ses remarques, au principe du bill à l'étude.

• (9.20 p.m.)

**M. Barnett:** J'avoue franchement, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas un expert quant au Règlement de la Chambre, mais je le connais assez bien pour savoir que, dans les circonstances actuelles, je ne puis céder la parole au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que s'il veut me poser une question.

S'il a une annonce de ce genre à faire, il pourrait facilement demander à l'un de ses collègues de la faire en son nom. En dépit du désir évident exprimé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire des dernières remarques au sujet du bill dont nous sommes saisis, il n'a nullement laissé entendre qu'il se proposait d'apporter des modifications fondamentales, à l'étape de l'étude au comité. Si cela devait se produire ou si le gouvernement avait vraiment une solution de rechange à proposer, l'initiative aurait probablement été prise à l'heure qu'il est, sinon par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du moins par l'un de ses collègues.

**M. Douglas:** Le premier ministre a répondu non, à l'appel à l'ordre du jour, à la question que lui posait le chef de l'opposition.

**M. Barnett:** On dit qu'à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui le premier ministre a dit non. Bien entendu, nous devons admettre sa parole comme étant le point de vue définitif quant aux questions de politique ministérielle. Le député de Burnaby-Coquitlam ne semble pas très convaincu que le premier ministre s'en tient à ce qu'il a dit quand il annonce une politique. Je serais très heureux que le premier ministre change d'idée. Les prétentions antérieures à la présentation de cette mesure, quant à son rapport avec la supposée guerre contre la pauvreté, ainsi que des différentes déclarations du gouvernement actuel au cours de la campagne électorale pèchent par la base, mais qu'importe, puisque l'initiative est laissée aux gouvernements provinciaux. Je suppose que certains gouvernements provinciaux, et le ministre a dit possé-

[M. Barnett.]

der des indications dans ce sens de la part d'un ou deux d'entre eux, appliqueront les dispositions de ce projet de loi. Elles leur permettront peut-être de viser un peu plus haut avec plus de facilité dans la réalisation de leurs propres programmes de distribution des biens. Comme certains de mes commettants assistés par la province viennent souvent me voir, j'ai quelque idée des effets pratiques des régimes provinciaux d'assistance publique. Ce projet de loi me paraît tout à fait insuffisant quant aux avantages offerts aux Canadiens âgés.

La dernière fois que j'ai eu l'occasion de visiter ma circonscription, j'ai vu une famille où un homme d'un certain âge était atteint d'une affection cardiaque qui l'empêchait d'effectuer tout travail actif. Sa femme venait de se faire opérer d'un cancer. Ce couple avait une fille abandonnée par son époux et chargée du soin de cinq enfants. Dépendant de l'assistance publique provinciale et ne pouvant trouver refuge ailleurs, elle dut retourner chez ses parents. On lui a suggéré d'aller gagner sa vie et celle de ses cinq enfants turbulents en les laissant à leur grand-père cardiaque et à leur grand-mère convalescente.

Voilà un exemple concret de la façon dont la notion de bien-être s'applique en pratique. Lorsqu'on examine ce bill à fond, on constate qu'il accorde quelques dollars supplémentaires aux provinces pour continuer l'application de ce genre de programme. Lorsque les députés voyagent dans leurs circonscriptions ils rencontrent tous, par douzaines, des gens qui se trouvent dans des situations analogues. Je suis sûr que celle de Comox-Alberni en compte bien moins que bien d'autres car, dans l'ensemble, c'est une région riche, productive de richesses. Les vieillards y sont peut-être en moins grand nombre. Si je rencontre des cas semblables, l'un après l'autre, dans ma circonscription, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit forcément admettre que le principe dont s'inspire le bill qu'il nous a présenté pêche gravement, par certains côtés. Quelques dollars de plus remis aux services d'administrations d'aide sociale ne vont pas modifier fondamentalement ces situations. On va peut-être les atténuer légèrement, à cause des quelques dollars supplémentaires, mais sans parvenir à les rectifier.

**L'hon. M. MacEachen:** Lisez le bill; vous verrez qu'il les rectifie.

**M. Barnett:** Le ministre dit que le bill a quelque effet. Il ne supprime pourtant pas la